



Mis à jour : 07 septembre 2020

Protocole sanitaire en cas de suspicion d'un cas de Covid-19
pour un élève du LFC
Rentrée septembre 2020

Les élèves concernés :

- Elèves de maternelle
- Elèves de primaire
- Collégiens et lycéens

Rôle de la famille et de l'établissement :

La famille s'engage

- à vérifier chaque matin l'état de santé de son enfant et prendre la température corporelle.
- à signaler au médecin scolaire , l'infirmière scolaire et à la vie scolaire (CPE) tout symptôme (température supérieure à 38°C, etc.) qui pourrait révéler la présence du virus et dans ce cas garder l'enfant à la maison.

Le LFC s'engage à :

- A expliquer les règles précisées en pièce jointe à ce protocole et à procéder à l'affichage des consignes
- A aider les familles qui rencontreraient des difficultés à pouvoir répondre aux règles
- A fournir un masque à tous les personnels
- A fournir au sein du LFC les produits nécessaires à l'application de ce protocole (solution hydroalcoolique, savon, gants, mouchoirs jetables)

Gestion des cas avérés ou suspects de COVID 19

L'infirmière scolaire tient un registre de ses interventions relatives aux cas COVID 19.

Elle coordonne les actions relatives à la prise en charge des cas suspects. Un point quotidien est fait avec le médecin scolaire et la vie scolaire.

Plusieurs cas de figure sont susceptibles de se présenter :

1^{er} cas de figure en cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève en classe pendant la journée scolaire :

Symptômes évocateurs :

- Toux
- Eternuements
- Essoufflement
- Mal de gorge
- Fatigue
- Courbatures
- Troubles digestifs
- Sensation de fièvre



Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmière ou dans une pièce d'isolement permettant la surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- Respect impératif des mesures barrières
- Prise en charge par l'infirmière ou l'assistante du site (prise de la température avec thermomètre sans contact)
- Appeler les parents immédiatement pour qu'ils viennent chercher l'élève (contact fait par l'infirmière ou l'assistante du site sur les écoles primaires Zamalek et new Cairo ou le médecin scolaire si présent sur le site)
- Les parents devront consulter le médecin traitant et réaliser les examens pour confirmer le diagnostic (test de dépistage au covid 19) dans un laboratoire qui communique les résultats à l'écrit
- Processus de suivi et d'isolement des cas contacts (élèves et professeurs) – en attente des prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires locales
- Nettoyage dans le cadre du protocole de désinfection par les personnels de nettoyage des locaux et objets touchés dans les dernières 24hrs
- Suivre strictement les mesures barrières
- L'élève ne pourra pas revenir au LFC qu'après avoir attesté d'un test PCR négatif après 10 jours de l'apparition des symptômes si le cas est avéré.

En cas de test positif

- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- Demander à la famille de communiquer au médecin et l'infirmière scolaire les résultats des tests et l'attestation médicale rédigé par le médecin traitant.
- Evaluation du risque de transmission intrafamiliale par médecin traitant (cas de fratrie)

2^{ème} cas de figure : l'élève/l'adulte est identifié sur un des sites du LFC comme un cas contact à risque de COVID 19

1. La famille s'engage à venir chercher son enfant au plus vite dès que le lycée le demande (infirmière prend contact avec les parents) :
 - Les élèves de 11 à 18 ans disposent d'un masque par ½ journée (4 heures) qu'il devra utiliser selon les principes énoncés l'élève s'engage à respecter les règles précisées qui lui seront expliquées lors de la rentrée en présentiel
 - Rester à domicile
 - Commencer l'isolement
 - Surveiller l'apparition de symptômes évoquant le covid 19
 - Consulter un médecin traitant qui décidera de l'opportunité du dépistage
L'élève ne pourra revenir à l'école ou dans l'établissement qu'après 14 jours, sauf persistance des symptômes.

3^{ème} cas de figure : l'élève est à la maison et présente des symptômes évocateurs

- Rester à domicile et informer l'infirmière scolaire et le médecin scolaire
- Commencer l'isolement



- Consulter le médecin traitant et réaliser le test de dépistage
- Communiquer les résultats des tests au médecin scolaire
- Revenir à l'école qu'après avoir attesté d'un test PCR négatif

4ème cas de figure : Un des parents est identifié comme un cas confirmé :

-L'enfant reste à domicile

-Commencer l'isolement

-Surveiller l'apparition des symptômes évoquant le covid 19

-Consulter un médecin traitant qui décidera de l'opportunité du dépistage

L'élève ne pourra pas revenir à l'école ou dans l'établissement qu'après 14 jours, sauf persistance des symptômes.

Protocole de nettoyage et de désinfection quotidien des locaux après survenue d'un cas COVID 19

-Les locaux (sol et surface) supportant le nettoyage humide doivent faire l'objet des différentes opérations suivantes :

-Nettoyer sols et les surfaces dans les espaces utilisés, les points de contact, les zones fréquemment touchés, à l'aide d'un détergent usuel.

-Rincer à l'eau pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure ;

-Désinfecter avec une solution désinfectante à base d'eau de javel.

- Rincer à l'eau - cette phase de rinçage est obligatoire suite à l'utilisation de la solution désinfectante à base d'eau de javel.

-Tenue du personnel d'entretien adaptée.

-Éliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac fermé hermétiquement.

Fait au Caire, le 7 septembre 2020

Dr/ Iman Lotfalla